

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 12 septembre 2024

Pour l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet pour réaliser le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges

N° 25605

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
Vu la délibération (C14) du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 approuvant le plan de la concertation préalable et la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges,
Vu l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine (MIRA) relatif au projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges en date du 4 mars 2024,
Vu le courrier en date du 27 août 2024 par lequel le Président de Limoges Métropole a sollicité de recevoir le Président du Schéma administratif de Limoges la désignation d'un commissaire enquêteur,
Et la décision du conseil administratif de Limoges désignant Monsieur Charles ROUGIER en tant que commissaire enquêteur et Madame Béatrice DUCHEZ en tant que suppléant,
Vu les plans de donner suite à l'enquête publique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé, par Limoges Métropole, du mardi 8 octobre 2024, 19h00 au mardi 19 novembre 2024, 17h00, soit pendant les jours consacrés, à une enquête publique relative à la déclaration de projet pour réaliser le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil comprend les actions :

- « Plan d'alignement sud », « Canalisation », « Villes et Quartiers ».

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête prévue à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté urbaine, à la mairie de Limoges et à l'adresse suivante : Limoges Nord - Beaubreuil de la ville de Limoges, pendant un jour et heures d'ouverture :

- au siège de Limoges Métropole, situé au 10 rue Bernard Palissy, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 ;
- à la Mairie de la ville de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'action Sociale et communautaire, situé au 10 avenue Beaulieu à Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 ;
- à l'adresse : Mairie Limoges Nord - Beaubreuil de la ville de Limoges, située à 40 rue Marcel Proust, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, le lundi de 10h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00.

ARRÊTÉ

Arrêté concernant l' ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet pour réaliser le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil à Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2024



ARR_DAJ_25605_ENQUETE_PUBLIQUE_DECLARATION_PROJET_RENOUVELLEMENT_URBAIN_BEAUBREUIL.pdf
(.pdf, 1,4 Mo)



TÉLÉCHARGER